



Editions du Sampan

Matthieu SAMEL  
Les Requis Indochinois  
et la Mâtrre

> Matthieu Samel, auteur de "Requis indochinois et la Mâtrre" en discussion avec un de ses lecteurs. (Photo Ancrage)

de sécurité ou de protection contre le froid (élément jusqu'alors inconnu de la plupart d'entre eux). Ce dernier aspect revêt une importance toute particulière puisque les travailleurs étaient issus de contrées (zones tropicales) où le froid ne faisait pas partie de leurs concepts. Ce qu'ils ne manqueront pas de faire remarquer, parfois de manière bruyante. L'encadrement répondra en adoptant une gestion musclée des premières rébellions d'août 1941. Les plus réfractaires voyaient le numéro d'ordre de leur rapatriement relégué en fin de liste à titre de punition. Le Ministre des Colonies exprimait, dès l'été 1944, cette crainte : *"Dans les conditions difficiles où nous rentrerons en Indochine, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser chacun de ces Indochinois se transformer en autant de propagandistes hostiles à la cause française"*.

Pour autant, l'objectif de Vichy, consistant plutôt à pallier la pénurie alimentaire qui menaçait la France, le gouvernement prêtait ainsi des terres et de la main-d'œuvre indochinoise aux agriculteurs de Camargue avec l'obligation de cultiver du riz. L'expérience se transforma vite en succès. Les Vietnamiens mirent à contribution leur connaissance ancestrale de cette culture et parvinrent à faire pousser en Camargue un riz de qualité qui permettra au delta du Rhône de recouvrer une économie florissante et une mise en valeur des terres au point que le riz devint un des éléments essentiels de l'identité camarguaise.

## **La double peine ?**

A partir de 1948, le rapatriement s'accéléra. Le ministère des colonies fixe une date butoir à fin 1952 : tous les travailleurs doivent être repartis chez eux au plus tard à cette date. A leur retour, ils sont soupçonnés d'avoir

travaillé avec les Français, pour les Français, si bien que beaucoup ont rapidement caché leur passage en métropole jusqu'à aujourd'hui où les choses ont quelque peu évolué bien que le sujet demeure tabou. C'est le temps qui permettra d'atténuer sinon d'estomper le quiproquo.

Dès lors, on peut imaginer la méfiance des autorités vietnamiennes envers ceux qui sont restés en France, souvent à la faveur d'un mariage. Ce fut le cas des interprètes dont la situation pouvait s'apparenter à "une collaboration" avec l'ennemi. Cependant, la comparaison s'arrête-là, au seul fait qu'ils ont profité de leur situation plus avantageuse pour "dominer" leurs pairs moins fortunés. Néanmoins, le travail de mémoire demeurera long, tant que les autorités du Viêt-Nam n'auront pas levé ce quiproquo. Pour tendre vers une réhabilitation complète de tous les requis ?

## **Dans les camps de travailleurs**

Les requis souffrirent de la dégradation des logements, de l'insuffisance vestimentaire et surtout de la restriction des vivres accentuée par les prélèvements de certains cadres pour leur usage personnel. La plupart du temps, les requis durent alors trouver leurs propres moyens de ravitaillement. Les témoignages et les rapports sont unanimes : les Indochinois mangeaient ce qu'ils pouvaient trouver, des fruits, des herbes... Dans ce contexte, les vols étaient fréquents aux alentours des camps. En septembre et octobre 1944, sur quinze condamnations, quatorze concernaient le vol et le trafic des tickets de pain. Et si certains vous disaient que les chiens du quartier étaient devenus rares...